

**Référentiel de compétences du  
conseiller (techno) pédagogique à l'université**

**Le conseiller (techno) pédagogique contribue au développement pédagogique de l'enseignant à l'université afin d'œuvrer à la qualité de la formation des étudiants**

- 1. Accompagner la pratique et conseiller les enseignants et les équipes d'enseignants :**
  - analyse des besoins (diagnostic) et du contexte
  - aide à la mise en place de dispositifs pédagogiques
  - gestion et planification de projets d'équipes ou de réformes
  - participation à des activités d'aide à l'apprentissage des étudiants
- 2. Sensibiliser et former à la pédagogie universitaire :**
  - conception et animation de formations à tous niveaux (nouveaux académiques, assistants, enseignants,...)
  - organisation de manifestations de sensibilisation à la pédagogie universitaire
  - promotion de la formation pédagogique à l'université
- 3. Outiller et supporter la valorisation (personnelle et institutionnelle) de la mission d'enseignement afin de soutenir l'engagement des enseignants dans cette mission :**
  - aide à l'élaboration d'outils de valorisation professionnelle (portfolio, ...)
  - aide à la communication et à la publication en pédagogie
  - soutien au développement d'expériences innovantes et partage des résultats
- 4. Contribuer à développer et à diffuser la recherche en pédagogie universitaire :**
  - diffusion de résultats de recherche pertinents auprès de la communauté enseignante
  - conduite de projets de recherche, de R&D, de recherche action et collaborative
  - participation à des manifestations scientifiques
  - publications et communications
  - veille (techno-)pédagogique
- 5. Favoriser les échanges et développer les réseaux entre les acteurs concernés afin de mutualiser les bonnes pratiques :**
  - organisation et animation de communautés de pratiques
  - organisation de séminaires et partage d'expériences
  - relais et médiation entre différents acteurs (étudiants, enseignants, institution,...)
- 6. Participer à l'évaluation des enseignements, des dispositifs et des programmes :**
  - conception, analyse et suivi d'enquêtes pédagogiques/enquêtes qualité
  - développement, adaptation et/ou transmission de méthodes et outils de récolte de données
  - articulation de l'évaluation avec les plans stratégiques institutionnels
  - évaluation conseil
- 7. Conseiller l'institution dans le pilotage de la politique d'enseignement :**
  - instruction et préparation de dossiers institutionnels à caractère pédagogique
  - participation aux conseils et commissions
  - coordination et médiation entre les autorités et les acteurs
- 8. Produire des ressources et des outils pédagogiques :**
  - création et mise à disposition de documentations (techno) pédagogiques
  - création de ressources multimédias pour l'enseignement (animations, vidéos, etc.)
  - conception et mise en œuvre de dispositifs technologiques de soutien à l'apprentissage (didacticiels, cours en ligne, etc.)